

TCHALA DEVELOPMAN

One-Pager : **Environnement et Gestion des Risques de Désastres**

Par Louis-Marc PIERRE, Ph.D.



PROJET TCHALA DEVLOPMAN

Rapport sur la thématique : Environnement et Gestion des Risques de Désastres

Rédaction : Louis-Marc PIERRE, Ph.D.

Lecture critique : Jusline RODNE, Gracia Joseph GRACIUS

Décembre 2024

Synthèse du One Pager Environnement et gestion des risques de désastres (E-GRD)

Introduction

Haïti est sans conteste un pays à hauts risques et vulnérable (Pierre, 2019). Placé dans le bassin caribéen, il est exposé aux aléas d'origine lithosphérique et atmosphérique. Ajouté à cela, la façon dont la population s'organise dans l'espace dégrade gravement l'environnement physique et produit davantage des risques et des vulnérabilités (Mérat, 2018). Les dégâts catastrophiques enregistrés lors des passages des aléas prouvent qu'aucun progrès socio-économique durable n'est possible sans la prise en compte la protection de l'environnement et la gestion des risques de désastre (E-GRD) dans les projets/efforts de développement du pays (Pierre, 2023).

Dans cette logique, il convient d'une part, d'identifier certains problèmes liés à l'environnement et à la gestion des risques de désastres et, d'autre part, d'explorer les solutions existantes faisables et les résultats obtenus ailleurs qui peuvent être adaptés et appliqués en Haïti.

1. Les Problèmes cruciaux

- 1.1. La faible intégration des principes de protection de l'environnement et gestion des risques de catastrophe dans le fonctionnement de la société (éducation, formation, planification territoriale, transport, activités sociopolitiques et économiques, etc.) (Calais, 2017 ; Tamru et Milian, 2018 ; Mérat, 2018 ; Pierre, 2019).

Manifestations : L'ignorance ou la banalisation des risques, la construction désordonnée productrice des vulnérabilités, l'irrespect des normes environnementales et de gestion des risques.

Conséquences : La déresponsabilisation/non implication globale de la population dans les efforts de protection de l'environnement et de la gestion des risques et des désastres.



- 1.2. L'absence de culture, de conscience et de volonté politique en matière de l'E-GRD (Théodat, 2010 ; Etienne, 2013 ; Calais, 2017 ; Tamru et Milian, 2018 ; Pierre, 2019 ; Pierre, 2023).

Manifestations : l'absence d'une loi-cadre de gestion des risques de catastrophe (GRC), la faible allocation budgétaire à l'environnement, les investissements insuffisants dans la recherche technique, scientifique et technologique en matière d'E-GRD, les conflits liés aux jeux d'acteurs, le manque de ressources et la mauvaise coordination des efforts de protection en matière d'E-GRD qui se concentrent souvent sur la gestion d'urgence et des projets conjoncturels.

Conséquences : L'augmentation des vulnérabilités, une dégradation de l'environnement et une aggravation des risques et des désastres. Il s'agit d'un problème crucial, car il concerne la sphère décisionnelle de ce secteur, qui doit être guidée par une volonté politique réelle.

- 1.3. L'accentuation de la dégradation environnementale, l'accroissement des vulnérabilités et l'aggravation des risques des désastres (Desse, 2002 ; November, 2006; Théodat, 2010 ; PDNA, 2010 ; Barrette et al., 2012 ; Calais, 2017 ; Tamru et Milian, 2018 ; Pierre, 2019 ; Pierre, 2023).

Manifestations : Pertes élevées en vies humaines, en biens matérielles, destruction de la biodiversité, etc.

Conséquences : Appauvrissement et instabilité du pays, surtout sur les plans politique, économique et social.

2. Les solutions existantes faisables

- 2.1. La mise en place des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'échelle scolaire, universitaire et populaire à Cuba, au Chili et en République dominicaine a donné de très bons résultats notamment en matière de représentation et perception des risques (changement de mentalité).
- 2.2. Le volontarisme politique des États cubain, chilien et dominicain a pu mettre en place un cadre normatif multisectoriel et un système de gestion de risque fondé sur le renforcement des capacités (humaine, matérielle, institutionnelle, scientifique, technique, technologique...) leur coordination responsable, la participation citoyenne et la coopération des acteurs nationaux et internationaux.



- 2.3. La mise en place d'un système de gestion de risques environnementaux et des risques de catastrophe de l'échelle nationale jusqu'à l'échelle des communes (Cardona, 2001, Rodríguez, 2021; Michel et Hasbún, 2024; PNUD, 2010; SENAPRED, 2021).

3. Les résultats des solutions existantes faisables

- 3.1. En termes de résultats, l'E-GRC n'est pas seulement une préoccupation étatique, mais aussi populaire. La grande majorité de la population cubaine, chilienne et dominicaine possède les connaissances nécessaires, à travers des structures organisationnelles locales, pour se protéger contre les phénomènes adverses. Ils obtiennent des résultats importants qui contribuent au développement durable (Barrenechea-Riveros, 2016 ; CEPAL, 2016). A titre d'exemple, Cuba a un niveau de développement humain élevé et une faible empreinte écologique par habitant. Son indice de développement humain est passé de 0,675 en 1990 à 0,777 en 2017.
- 3.2. Ces pays ont pu créer un système d'information géographique lié aux risques afin d'obtenir un système de gestion de l'E-GRD efficace (Brignardello, 1997). En effet, les systèmes de gestion des risques cubain, chilien et dominicain sont les plus adaptés et efficaces respectivement dans la Caraïbe, l'Amérique du Sud et l'île d'Haïti. Grâce à des systèmes basés sur des jeux d'acteurs harmonieux et une approche multisectorielle et transdisciplinaire, ces pays ont atteint un niveau de développement appréciable, voire remarquable. Ils sont devenus plus résilients qu'ils ne l'étaient il y a 50 ans en matière de gestion de risques naturels, anthropiques, environnementaux, sanitaires, technologiques, etc.
- 3.3. Ces pays ont renforcé leur résistance physique et leur résilience socio-économique. Bien qu'ils puissent être frappés par un aléa, qu'il s'agisse d'un séisme ou d'un cyclone de catégorie élevée, les dégâts sont moins désastreux qu'auparavant, notamment sur le plan humain, et comparativement à d'autres pays qui n'appliquent pas de cadre normatif adéquat. En effet, l'Indice de Prévalence de Vulnérabilité (PVI) du Chili et du Cuba est au plus bas niveau de leur région respective.

4. Adaptation et application des solutions existantes faisables

- 4.1. La mise en place des programmes d'éducation à l'E-GRD (Environnement, Gestion des Risques et des Désastres) visent à inculquer aux jeunes des principes et des valeurs liées à la protection de l'environnement et à la gestion des risques. Ces programmes





pourraient inclure la création d'écoles-écolos d'universités d'été axées sur la formation environnementale des jeunes pendant le deuxième mois des vacances scolaires. Les ministères de l'Education nationale, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Collectivités territoriales peuvent implémenter ces programmes à travers les écoles nationales, les lycées et les universités publiques dans les différentes régions (11). Ils pourraient, d'une part, couvrir la formation des enseignants à l'E-GRD afin qu'ils intègrent ces concepts dans leur enseignement et d'autre part, financer des études dans des domaines stratégiques comme la climatologie, la sismologie, la météorologie, l'aviation, la navigation, etc.

- 4.2. La mise en place d'une loi-cadre, entre autres, s'avère nécessaire au renforcement du système. La transformation des Comités de protection civile (CPC) en Centres de gestion pour la réduction des risques (CGRRC) de l'échelle nationale jusqu'à l'échelle des communes est essentielle. Cette transformation nécessite une augmentation du budget alloué à ce secteur. Les CGRRC auront pour objectif principal de produire des recherches multidisciplinaires en matière de Gestion des Risques et des Désastres afin de fournir une aide à la décision éclairée aux parties prenantes. Ils gèreront efficacement les informations, les rendront accessibles et les diffuseront de manière utile et nécessaire.
- 4.3. La mise en place d'un programme de déconcentration et de décentralisation des institutions en charge de la Gestion des Risques et des Désastres (GRD) est cruciale. Si la création des Centres de gestion pour la réduction des risques (CGRRC) n'est pas réalisable, il est essentiel de doter les municipalités des ressources humaines et matérielles pour qu'elles puissent disposer d'un service d'urbanisme efficace, capable de gérer localement le respect des normes de construction. En effet, un Système de Stage pour le renforcement de capacité (SSRC) peut être mis en place où les municipalités recevraient tous les six mois une équipe de stagiaires pluridisciplinaires qui travaillerait sur des projets innovants de réduction des vulnérabilités et des risques de catastrophe. Certaines municipalités disposent déjà d'un corps de génie civil (outil normatif) ou d'une police municipale (outil coercitif) pour assurer le respect des normes de construction et de protection environnementale. Cette pratique pourrait être généralisée avec l'appui de la Brigade de sauvegarde des aires protégées (BSAP), qui, après réorganisation, se concentrerait sur des objectifs ou aborderait d'autres aspects environnementaux, comme intervenir lors d'une alerte cyclonique ou après une catastrophe.





Conclusion

Il est utile de mentionner qu'il existe de bonnes pratiques nationales de renforcement de capacité visant la protection de l'environnement, la réduction des vulnérabilités et les risques de désastre en Haïti, comme les programmes de la SARVC, les actions de Haïti Future et le master de l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC) sans occulter les différentes actions posées par l'Etat central, les collectivités territoriales, les organismes supranationaux, les ONG internationales et nationales. Mais, il est important de préciser aussi qu'aucune gestion efficace et durable de l'environnement, des risques de désastres ne pourra jamais être réalisée sans une volonté politique réelle (traduite par la prise en charge sérieuse de ce secteur par l'Etat, entre autres, par la définition d'une loi-cadre relative, l'allocation d'un budget capable de résoudre certains problèmes stratégiques et indispensables), le jeu harmonieux entre les acteurs, le développement de la connaissance, de la culture, de la conscience du risque qui favoriseront le changement de perception chez la population et l'implication citoyenne.

